

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers # Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers
Auteur(s)	Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France) # Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers (France)
Titre	Bulletin de l'Union des ingénieurs et de l'Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers
Adresse	Paris : [Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers] : [Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers], 1952-1962
Nombre de volumes	65
Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-D
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Notice complète	https://www.sudoc.fr/236154508
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-D
LISTE DES VOLUMES	
	N°1. Janvier-Février 1952
	N°2. Mars-Avril 1952
	N°3. Mai-Juin 1952
	N°4. Juillet-Août 1952
	N°6. Novembre-Décembre 1952
	N°7. Janvier-Février 1953
	N°8. Mars-Avril 1953
	N°9. Mai-Juin 1953
	N°10. Juillet-Août 1953
	N°11. Septembre-Octobre 1953
	N°12. Novembre-Décembre 1953
	N°13. Janvier-Février 1954
	N°14. Mars-Avril 1954
	N°15. Mai-Juin 1954
	N°16. Juillet-Août 1954
	N°17. Septembre-Octobre 1954
	N°18. Novembre-Décembre 1954
	N°19. Janvier-Février 1955
	N°20 Mars-Avril 1955
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	N°21. Mai-Juin 1955
	N°22. Juillet-Août 1955
	N°23. Septembre-Octobre 1955
	N°24. Novembre-Décembre 1955
	N°25. Janvier-Février 1956

	N°26. Mars-Avril 1956
	N°27. Mai-Juin 1956
	N°28. Juillet-Août 1956
	N°29. Septembre-Octobre 1956
	N°30. Novembre-Décembre 1956
	N°31. Janvier-Février 1957
	N°32. Mars-Avril 1957
	N°33. Mai-Juin 1957
	N°34. Juillet-Août 1957
	N°35. Septembre-Octobre 1957
	N°36. Novembre-Décembre 1957
	N°37. Janvier-Février 1958
	N°38. Mars-Avril 1958
	N°39. Mai-Juin 1958
	N°40. Juillet-Août 1958
	N°41. Septembre-Octobre 1958
	N°42. Novembre-Décembre 1958
	N°43. Janvier-Février 1959
	N°44. Mars-Avril 1959
	N°45. Mai-Juin 1959
	N°46. Juillet-Août 1959
	N°47. Septembre-Octobre 1959
	N°48. Novembre-Décembre 1959
	N°49. Janvier-Février 1960
	N°50. Mars-Avril 1960
	N°51. Mai-Juin 1960
	N°52. Juillet-Août 1960
	N°53. Septembre-Octobre 1960
	N°54. Novembre-Décembre 1960
	N°55. Janvier-Février 1961
	N°56. Mars-Avril 1961
	N°57. Mai-Juin 1961
	N°58. Juillet-Août 1961
	N°59. Septembre-Octobre 1961
	N°60. Novembre-Décembre 1961
	N°61. Janvier-Février 1962
	N°62. Mars-Avril 1962
	N°63. Mai-Juin 1962
	N°64. Juillet-Août 1962
	N°65. Septembre-Octobre 1962
	N°66. Novembre-Décembre 1962

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Auteur(s) volume	Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France) # Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers (France)

Titre	Bulletin de l'Union des ingénieurs et de l'Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers
Volume	N°21. Mai-Juin 1955
Adresse	Paris : [Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers] : [Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers], 1955
Collation	1 vol. (19 p.) ; 24 cm
Nombre de vues	24
Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-D (20)
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/02/2022
Date de génération du PDF	05/01/2026
Recherche plein texte	Non disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/236154508
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-D.20

Note de présentation des revues des associations des élèves du Cnam

Le 7 mai 1908, les statuts de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers sont votés. Cette société a pour objectif d'être, d'une part, un intermédiaire entre les auditeurs et les professionnels et d'autre part, d'aider les auditeurs à combler leurs lacunes, en donnant par exemple des cours préparatoires ou en proposant un [Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#). Celui-ci est rédigé par des professeurs du Cnam et des professionnels et propose de nombreux articles couvrant un large spectre des recherches scientifiques et techniques de l'époque.

En 1924, la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit également le jour au sein du Cnam. Celle-ci s'intéresse avant tout à faire connaître les élèves diplômés et a à cœur leurs intérêts professionnels. Elle propose sa propre publication, le [Bulletin trimestriel de la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#) où la vie de l'association et certaines activités Cnam sont présentées ainsi que quelques travaux.

En 1928, ces deux Sociétés, ayant des objectifs semblables, décident de conjuguer leurs efforts en s'unissant pour former la nouvelle Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers. L'année suivante leurs deux publications respectives vont elles aussi fusionner et ainsi donner naissance à la [Revue de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#). Avant tout tournée vers la vie de la société la première année, elle s'étoffe dès 1930 pour mettre en avant des avancées scientifiques et techniques et les équipes de recherches du Cnam. Paraît également dans ces années-là le [Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#), publication de quelques pages informant les auditeurs sur la vie de la Société.

L'union de ces deux sociétés ne semble pas satisfaire tout le monde puisque dès 1930 l'Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit le jour. En 1942, l'Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers (créée en 1908) reprend du service en s'émancipant de la Société créée en 1928.

Après une longue période sans parution le [Bulletin de l'Union des ingénieurs et de l'Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#) voit le jour, né de la collaboration de l'Union des ingénieurs et de l'Association des élèves et anciens élèves. Organe de liaison entre les deux Sociétés, le Cnam et les auditeurs, il informe ces derniers des manifestations et cours proposés, mais est aussi un instrument pour faire connaître les travaux des ingénieurs et anciens élèves à la communauté scientifique.

Julie Sautel
Direction des bibliothèques et de la documentation, Cnam

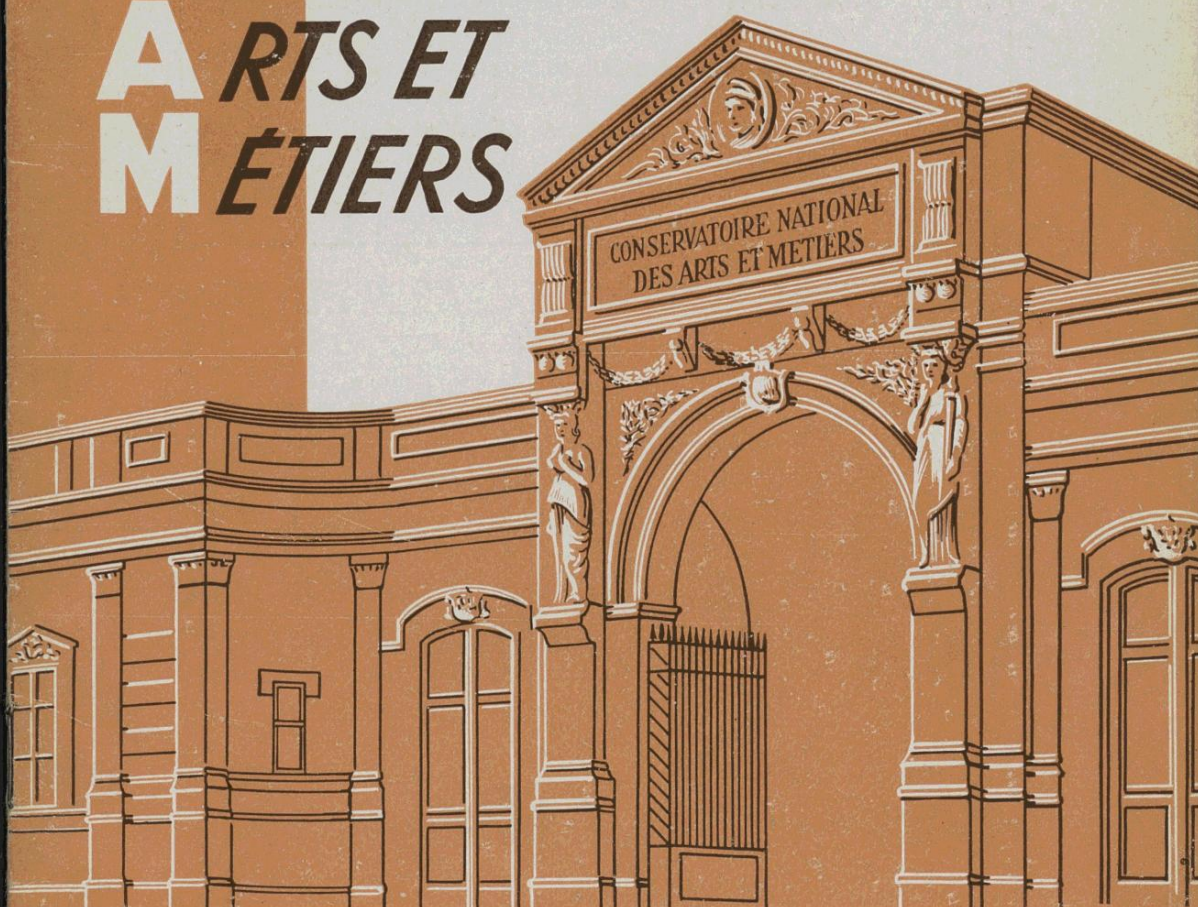
179

80 Ky 102



BULLETIN DE L'UNION
DES INGÉNIEURS
ET DE L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES DU

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS



BI-MESTRIEL — N°21 — MAI-JUIN 1955



S. A. au Capital de 960 Millions de Frs

Maison Fondée en 1820

Anc^{te} SOCIÉTÉ FRANÇAISE des MUNITIONS de Chasse, de Tir et de Guerre

50, RUE AMPÈRE — PARIS - XVII^e

TOUTES LES MUNITIONS DE CHASSE ET DE TIR

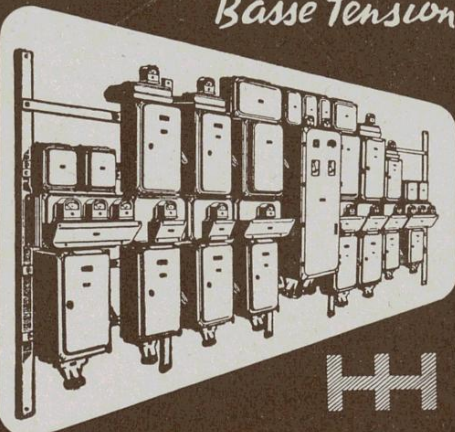
DETONATEURS et AMORCES ELECTRIQUES
pour Mines et Carrières

CARABINE AUTOMATIQUE 22 Long Rifle
Marque : **GEVARM**

PISTOLETS FIXATEURS A CARTOUCHES
FEUTRE INDUSTRIEL de LAINE et de POILS

OUTILLAGE DE PRECISION
en Acier et Carbure de Tungstène

*Tout le Matériel Blindé
Basse Tension*



HAZEMEYER
Saint-Quentin

TABLEAUX BLINDÉS

*Coupe-Circuit
à Haut
Pouvoir de Coupure*

*Interrupteurs
Disjoncteurs
Inverseurs
Combinés
Coupleurs*

Prises de Courant



MATIERES
COLORANTES

&

PRODUITS
AUXILIAIRES

de la

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MATIÈRES COLORANTES

S. A. au Capital de 2 Milliards de Francs

Marque **FRANCOLOR** déposée

Siège Social : 9, Avenue George V - PARIS 8^e

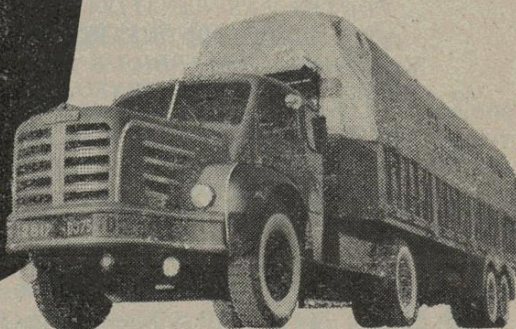
BERLIET
CAMIONS ET TRACTEURS

Modèle	Poids Total Roulant
GLA	8 t
GLB	10.5 t
TLD	12.5 t
GLC	16.5 t
TLC	19 t
GLR	23.5 t
TLR	26 t
GLM	35 t
TLM	35 t
GBM	35 t

POIDS TOTAL ROULANT

PLEINE UTILISATION DU
NOUVEAU CODE DE LA ROUTE !

ENCORE PLUS DE CONFORT
ET DE FACILITÉ DE CONDUITE



Usines et Bureaux / VÉNISSIEUX Rhône Direction Générale / PARIS 26 rue de la Pépinière

LES SUCCESSIONS DE

B. TRAYVOU

Usines de la MULATIERE
(Rhône)



TOUS APPAREILS
DE PESAGE
MACHINES pour ESSAIS
de TOUS MATERIAUX



SERRURES de
VERROUILLAGE

. pour tous dispositifs
de Sécurité



HUTCHINSON
à l'Aigle

la Gamme la plus complète
d'articles en caoutchouc

PIECES DECOUTEES
PNEUS VELO, MOTO
PIECES MOULEES
EBONITE
SPONGIEUX
TUYAUX
TISSUS
COURROIES
VETEMENTS
TAPIS
CHAUSSURES
BOTTES
TENNIS
SNOW-BOOTS
CAMPING

SIEGE SOCIAL 124 CHAMPS-ELYSEES PARIS 8

INDUSTRIELS ! INGÉNIEURS !

équipez vos usines avec

LES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES PRÉFABRIQUÉES

PRÉFAX

TOUTES LES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES
INDUSTRIELLES

MATÉRIEL PRÉFABRIQUÉ AVEC OU SANS GAINÉ
en CONDUCTEURS NUS RENFORÇABLES de 80 à 1.500 mm^2

INCOMBUSTIBILITÉ
MATÉRIEL AGRÉÉ PAR L'E.D.F.

SÉCURITÉ
SIMPLICITÉ
SOLIDITÉ
Prés. Direct. général
Eug. BUSSON
Anc. Elève C.A.M.

Brevets **A. BUSSON**
Ing. des Ponts et Chaussées
Ing. E.S.E.

SOCIÉTÉ ANONYME

GOB. 29.20
GOB. 87.35

PREFAX - BUSSON

Capital : 32 Millions de Frs

15, rue Buffon
PARIS V^e

N° 21 Mai
Juin 1955

Le numéro : 50 francs

BULLETIN DE L'UNION
DES INGENIEURS
ET DE L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ELEVES DU

CONSERVATOIRE
NATIONAL DES
ARTS ET
MÉTIER



292, rue St Martin — PARIS 3^e

C. C. P. — UNION 10.060-18 - Paris
ASSOCIATION : 1.207-33 - Paris

SECRETARIAT DES PUBLICATIONS : 254, rue de Vaugirard
C. C. P. 6818-55 Paris — PARIS 15^e - VAU 56-90

SOMMAIRE



- La nouvelle législation française relative à
l'exploitation des brevets d'invention, par
G. GOBITZ 5
- Vie de l'Association des Anciens Elèves
C.N.A.M. 8
- Vie de l'Union des Ingénieurs C.N.A.M... 13

Avis aux nouveaux membres :

Nous invitons les nouveaux membres de nos Associations, ayant adhéré durant les années 1953-54 et 1954-55, et n'ayant pas paru sur le précédent Annuaire, de nous retourner, rédigée de façon précise, la fiche qui leur est adressée pour l'insertion de leur nom, adresse et profession dans le prochain Annuaire en préparation.

Nous rappelons d'autre part à tous les membres qu'ils doivent avoir acquitté leur cotisation avant fin Juin pour paraître sur le prochain Annuaire.

**Matriçage
Décolletage
et Usinage
Robinetterie
Industrielle**

LAMBERT

ÉTABLISSEMENTS
METTETAL



17 et 19, Rue Beautreillis, PARIS 4^e ARC. 83-82

PISTON
BOHNALITE
NOVA

FOURNISSEURS OFFICIELS
des principaux Constructeurs
d'Automobiles du Monde

USINES NOVA — COURBEVOIE (Seine)

SERVICE RAPIDE

GROUPAGES

BELLIER & C^{IE}

Siège Social à PARIS

27, rue Villiot - XII^e

Tél. : DIDerot 24.27 et 06.56

AIX-LES-BAINS

37, boulevard Wilson - Tél. : 5-13

CHAMBERY

3, rue de la Banque - Tél. : 9-01

ANNECY

43, rue Sommeiller - Tél. : 9-84

GRENOBLE

- 1 rue Moidieu - Tél. : 37-53 -

TRANSPORTS ET LIVRAISONS

A DOMICILE

de tous Colis, Marchandises,
Valeurs, Remboursements

— DEPART TOUS LES JOURS

LAMBERT



LAMBERT

ÉLECTRO-MÉCANIQUE
ET
MATIÈRES PLASTIQUES

ERMONT (S.-et-O.)

14, rue du Bien-Etre

Tél. : 942 EAUBONNE

- CONSEILS POUR L'EMPLOI DES DIVERSES MATIÈRES PLASTIQUES
- ÉTUDE DES MOULES
- ÉTUDE DES PROTOTYPES
- FABRICATION DE SÉRIES

APPLICATIONS TECHNIQUES

A
TOUTES BRANCHES DE L'INDUSTRIE
BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ EN
PHYSIQUE INDUSTRIELLE

PETITS MOTEURS INDUSTRIELS

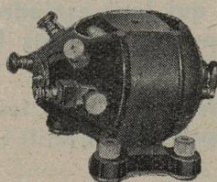
"MICRODYNE"

Moteurs Universels
et Shunts

1/500 à 1/3 cv.

Moteurs Mono, Di
et Triphasés

1/500 à 1/2 cv.



ETABL. L. DRAKE

CONSTRUCTEUR

240^{bis} B^d Jean Jaurès

BILLANCOURT (Seine)

MoL. 12-39

LA NOUVELLE LÉGISLATION FRANÇAISE RELATIVE A L'EXPLOITATION DES BREVETS D'INVENTION

par G. GOBITZ
Ingénieur. C.N.A.M.

La faculté de recherche et l'esprit inventif des techniciens du Conservatoire National des Arts et Métiers, conduit nombre d'entre eux à la prise de Brevets. En raison de l'importance de cette question et pour informer nos membres des dispositions nouvelles, maintenant en application depuis plus d'un an, notre camarade GOBITZ, Ingénieur O.S.T. de la promotion 1954, particulièrement documenté sur ces problèmes, a bien voulu rédiger la courte note suivante.

La loi sur les brevets d'invention du 5 Juillet 1844 disposait, dans son article 32, que le « breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, sera déchu de tous ses droits, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ».

Comment le législateur a-t-il été conduit à édicter cette obligation d'exploiter ? L'exposé des motifs de la loi nous montre qu'elle a été conçue comme une mesure protectionniste, de défense de l'industrie française. En effet, cet exposé précise qu'il s'agissait « d'empêcher que le brevet ne serve à créer en faveur de l'inventeur un monopole à l'aide duquel il puisse, sans concurrence et au préjudice du travail national, introduire et débiter en France des produits fabriqués à l'étranger ». Le court délai de deux ans était destiné à permettre au breveté, français ou étranger, de mettre son invention au point et d'en organiser l'exploitation en France.

Cette sanction a cependant été considérée depuis fort longtemps comme trop brutale, car de multiples difficultés doivent souvent être vaincues avant qu'une invention puisse être exploitée. D'autre part, les différentes conférences internationales tenues dans le cadre de la Convention d'Union pour la protection de la propriété industrielle, à laquelle adhère la France depuis sa création en 1883, ont naturellement cherché à harmoniser les législations des différents pays signataires de cette convention. En effet, l'obligation d'exploiter n'existe pas dans tous les pays et les législations qui l'ont instituée ne prévoient pas toutes les mêmes sanctions.

Dès la Conférence internationale de Madrid, en 1890, certaines délégations proposaient le remplacement des régimes de déchéance pour défaut d'exploitation par ceux dits « des licences obligatoires ». Dans un tel système, l'inventeur n'est pas tenu

d'exploiter lui-même son invention, mais ne peut pas, s'il est défaillant, s'opposer à ce qu'elle soit exploitée par d'autres, des licences pouvant alors être accordées par l'autorité compétente à ceux qui désirent exploiter l'invention.

C'est en 1925 qu'une conférence internationale, réunie à la Haye, a modifié la Convention d'Union de 1883, le nouveau texte prévoyant que « la déchéance des brevets pour défaut d'exploitation ne pourra être envisagée, à l'expiration d'un délai de trois années, que si la concession de licences obligatoires ne suffisait pas à prévenir les abus qui pourraient résulter de la non-exploitation des brevets ».

Ce nouveau texte ayant été ratifié par la France (loi du 5 Avril 1931) sans qu'un régime des licences obligatoires ait été institué, certains auteurs et une partie de la jurisprudence en ont conclu que la déchéance d'un brevet pour défaut d'exploitation ne pouvait plus être prononcée. Tel n'a pas été l'avis de la Cour de Cassation qui a estimé, dans deux arrêts de 1946 et 1947, que, la loi française n'ayant pas été modifiée par une disposition expresse, l'obligation d'exploiter subsistait dans les formes prévues par la loi de 1844.

Il a donc fallu prendre des mesures permettant d'une part de tenir les engagements internationaux de la France et, d'autre part, de s'opposer aux brevets « de barrage ». C'est là le but du décret n° 53-970 du 30 Septembre 1953 pris en application de la loi du 11 Juillet 1953 et qui institue en France un régime de licences obligatoires. Nous analyserons ci-dessous les principales dispositions de ce décret qui peuvent intéresser inventeurs et industriels.

Cette nouvelle législation prévoit que tout brevet d'invention délivré depuis plus de trois ans dont, sans excuse valable, le titulaire n'a pas entrepris l'exploitation sérieuse et effective et tout brevet dont l'exploitation a été abandonnée depuis plus de trois ans peuvent faire l'objet d'une demande de licence obligatoire.

Le soin de statuer sur de telles demandes a été confié aux tribunaux civils devant lesquels le tiers demandeur devra justifier qu'il s'est préalablement adressé au titulaire du brevet non exploité et n'a pu obtenir de lui amiablement une licence d'exploiter.

Lorsque le tribunal aura constaté l'existence d'un abus de monopole de la part du breveté justifiant l'octroi d'une licence obligatoire, il fixera la durée et l'étendue territoriale de celle-ci, ainsi que le montant des redevances dues par le licencié au titulaire du brevet. Une telle licence obligatoire ne pourra être que non-exclusive, ne confère le droit à exercer une action en contrefaçon que si le titulaire du brevet ne s'y oppose pas et son retrait peut éventuellement être prononcé par les tribunaux.

Enfin, les brevets d'invention relatifs aux procédés, dispositifs et autres moyens servant à l'obtention des compositions pharmaceutiques ou remèdes sont soumis à un régime de licences spéciales institué par un autre décret (n° 53-971) du 30 Septembre 1953. Ce régime spécial a pour objet d'organiser une procédure plus expéditive que la précédente pour permettre, le cas échéant, aux pouvoirs publics de satisfaire les besoins de la santé

publique. Il prévoit que l'autorité ministérielle peut, par arrêté et sur avis d'une commission spécialement désignée à cet effet, soumettre un brevet au régime des « licences spéciales », celles-ci étant alors accordées par arrêté ministériel aux personnes qualifiées.

En conclusion, la nouvelle législation remplace donc l'ancienne sanction de déchéance frappant les brevets non-exploités par l'attribution de licences obligatoires sauvegardant aussi bien les droits de l'inventeur que ceux, non moins légitimes, de la collectivité qui lui a accordé, sous forme d'un brevet, un monopole temporaire pour l'exploitation de son invention.

CENTRE D'INFORMATION DU NICKEL

47 bis, avenue Hoche — PARIS 8^e
Tél. : **MAC-Mahon 23-60**

DOCUMENTATION SUR LES PROPRIETES
ET APPLICATIONS DES FONTES
A GRAPHITE SPHEROÏDAL

ACIÉRIES de CHAMPAGNOLE

Société Anonyme au Capital de 315.000.000

**4 à 18, rue Jules-Ferry
LA COURNEUVE Seine**

Téléph. FLANDRE 14.90 (5 lignes)

Adresse Télégraph.: ACIER-LA-COURNEUVE

R. C. Seine 79.168

**ACIERS RAPIDES
ACIERS SPÉCIAUX**

CH. LORILLEUX

16, rue Suger - PARIS-6^e

DAN. 54-22 et 84-90

**ENCRES ET ROULEAUX
D'IMPRIMERIE**

ÉTABLISSEMENTS JEAN TURCK

19, RUE DE LA GARE, CACHAN (SEINE) — TELEPHONE ALESIA 31.80

DEPARTEMENT « RADIO »

★ Télécommandes radio ou optique

★ ——— Télémessures radio ———

★ ——— Amplificateurs de mesure ———

DEPARTEMENT « INFRA-ROUGE »

★ ——— Sources et Détecteurs ———

★ Spectrographes à réseau et à prismes

DEPARTEMENT « TUBES A VIDE »

★ - Cellules photo-émisives spéciales -

VIE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES C.N.A.M.

1. — COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 1955.

Après avoir excusé M. RAGEY, Directeur du C.N.A.M., empêché de présider cette Assemblée générale, et souhaité la bienvenue aux membres présents, tout particulièrement à M. J. PAINLEVE qui a bien voulu nous présenter deux de ses films malgré la Biennale du Cinéma, le Président BAUDET retrace un court historique du Conservatoire et de l'Association.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire Général R. MARTIN qui dresse le bilan des activités de l'Association (conférences, colloques, séances de projection de films, visites d'usines, publication d'un bulletin bimestriel et d'un annuaire, placement, orientation des jeunes) et annonce la création d'une bibliothèque de prêts de livres techniques. Il souligne les excellents rapports entretenus, d'une part avec la Direction du C.N.A.M., d'autre part avec l'Union des Ingénieurs C.N.A.M. Il trace ensuite la voie à suivre au cours des prochains mois et insiste pour qu'un effort de recrutement soit fait par chacun, après avoir montré, avec chiffres à l'appui, que l'Association peut et doit rassembler un plus grand nombre d'adhérents.

Par suite d'un deuil qui vient de frapper notre camarade BONFILS, chargé de la préparation du bilan, celui-ci ne peut être présenté. Le Président demande à l'Assemblée d'excuser ce contretemps puis passe la parole à M. GERGAUD, Commissaire aux Comptes. Parlant au nom de M. MALTERRE, second Commissaire aux Comptes empêché, et en son nom propre, M. GERGAUD déclare exactes les écritures contrôlées, arrêtées le 30-4-55. A cette date, le crédit de l'Association s'élevait à 265.944 francs.

Le Président BAUDET expose ensuite les motifs qui ont conduit le Conseil à proposer une augmentation de 300 à 500 francs. Notre camarade COCHINAL, Conseiller financier, présente alors les prévisions de budget pour les exercices 1954-55 et 1955-56 de la Trésorerie Général :

BUDGET 1954-55 — PREVISIONS

Dépenses	Recettes
Frais de secrétariat ... 135.500	Cotisations (part Association) 160.000
Assurances visites 10.000	Droits d'inscription .. 40.000
Publication Annuaire . 75.000	Dons 12.000
Publication Bulletin .. 65.000	Divers 2.000
Divers 4.500	
Total 290.000	Total 214.000

BUDGET 1955-56 — PREVISIONS

Dépenses		Recettes	
Frais de secrétariat ..	102.000	Cotisations (part Asso- ciation)	270.000
Assurance visites	10.000	Droits d'inscription	50.000
Manifestations	35.000	Dons	5.000
Publication Annuaire ..	80.000	Divers (insignes)	15.000
Publication Bulletin ..	100.000		
Divers	13.000		
Total	340.000	Total	340.000

Il est procédé au scrutin sur les différentes questions figurant à l'ordre du jour ; les résultats des votes à bulletins secrets, exprimés par les membres titulaires, sont les suivants :

Rapport financier	Approuvé
Rapport des Commissaires aux comptes	Approuvé
Augmentation de cotisation à 500 francs	Favorable
Prévisions du budget	Favorable
Prolongation des mandats des Commissaires aux comptes	Approuvé
Proposition d'élévation à l'Honorariat du Président CAMMAS	Approuvé

L'Assemblée s'achève par la projection de films documentaires, « Hippocampe » et « Assassins d'eau douce » que l'auteur M. Jean PAINLEVÉ commente avec son habituelle finesse et son spirituel humour, ce qui lui vaut de chaleureux applaudissements.

★ ★

2. — ACTIVITE DES SECTIONS.

SECTION ARTS APPLIQUES :

— *Vendredi 20 Mai*, 20 h. 30 : Sous la Présidence effective de M. le Professeur JANNEAU, « Le problème esthétique des grands barrages » avec projection de films.

— *Vendredi 17 Juin*, 20 h. 30 amphithéâtre V : Conférence avec projection sur « La préfabrication ».

SECTION CHIMIE & AGRICULTURE :

— *Vendredi 3 Juin* : Conférence de M^{me} SZULMAJSTER, Ingénieur C. N.A.M. sur la « Biosynthèse des purines et des pyrimidines ».

— *Samedi 25 Juin*, 10 h. : Visite du Laboratoire départemental de Versailles (1, rue Jean Houdon, Préfecture de Seine-et-Oise) agréé pour la répression des fraudes, sous la conduite de M. DUMEZ, Chef de Laboratoire.

SECTION CONSTRUCTIONS CIVILES :

— *Mercredi 25 Mai*, à 20 h. 45 : Séance Cinématographique.

1 — LE TROISIEME FLEUVE — Construction d'un Pipe-Line au Moyen-Orient.

2 — LE BARRAGE DE CHASTANG — sur la Dordogne.

3 — LE BARRAGE DE TIGNES — Vallée de l'Isère.

— *Samedi 2 Juillet 1955* : Invitation à tous les Membres des Sections de l'Association.

La Section « CONSTRUCTIONS CIVILES » organise pour cette date, sous la Direction de notre Camarade Maurice CAMMAS, Ancien Président, la visite à MONTESSON de l'USINE DE PREFABRICA-

TION des 4.000 Logements de la Région Parisienne à 25 Km. de Paris), du Laboratoire d'Essais et de Contrôle de l'Usine et le premier Chantier des 2.600 Logements de Nanterre.

Transport en Autocar — Départ Paris : 8 h. 30 — Retour vers 12 h. 30.

Participation aux Frais : 400 francs

Prière de *se faire inscrire avant le 20 Juin 1955* auprès de M. André BATIFOULIER, Ingénieur C.N.A.M. (Secrétaire de la Section), 26, rue de Gergovie, PARIS 14^e, en joignant par personne la Somme de 400 francs en Mandat Postal au Nom de BATIFOULIER.

Les Participants recevront à domicile les indications complémentaires et notamment l'indication du lieu de rendez-vous.

SECTION ECONOMIQUE & SOCIALE :

La Section a participé le 8 Mai au Rallye organisé par le Groupe Amical à Brie Comte Robert avec la visite du Château de Vaux le Vicomte.

Le Samedi 14 Mai nous avons visité, grâce à l'amabilité de la S.N.C.F. les installations de la gare de Villeneuve Triage et de ses dépendances.

La Section organise le *Samedi 18 Juin* un voyage d'information économique Paris, Rouen, Le-Havre avec la visite du port, sous la conduite de M. le Professeur MONBEIG.

Le Bureau remercie tous les conférenciers et camarades qui ont bien voulu nous prêter leur concours durant la Session 1954-1955 : MM. CHAUVIN, CHASTEAU, Le LANN, Maître Henry MICHEL, JUSTET, ROYAU, SZRAJER.

Nous remercions tous les membres qui ont bien voulu contribuer à la réussite de nos manifestations par leur assiduité.

SECTION ELECTRICITE :

En vertu des pouvoirs conférés par le conseil au Bureau de l'Association, celui-ci a convoqué les membres de la Section en Assemblée extraordinaire le 12 Mai dernier afin de procéder au remplacement des membres radiés et démissionnaires.

Après avoir donné lecture de l'exposé des motifs qui ont conduit à la radiation de l'ancien Président de la Section, M. POURCEL, ainsi que de la lettre de démission du Vice-Président M. HULLOT, le Président BAUDER enregistre la démission de MM. KELLER et QUEYREL.

Les candidatures ayant été sollicitées parmi les membres présents, il est passé au vote à bulletin secret (membres titulaires) ; le nouveau Bureau se compose comme suit :

Président : R. BALLIN, Président Honoraire de l'Association, Vice-Président : R. COCHINAL, Trésorier : M. SCHNEIDER, Secrétaire : J.M. COCCA, Secrétaire-adjoint : G. GOLLOTTE. Au cours de cette réunion furent projetés 2 films remarquables de l'E.D.F. : « Trois de Gurcy » et Danger sur la ligne ». La prochaine réunion aura lieu courant Juin.

SECTION METALLURGIE :

Jeudi 23 Juin : Dîner annuel des Métallurgistes à 20 h.

Ce dîner réunira au restaurant « La Taverne de Paris » (Place de la République), (prix du repas 1.000 francs), de nombreux camarades de la Section ; prière d'adresser son adhésion le plus tôt possible au Secrétaire LE ROUX.

Voyage d'études en Autriche : ce voyage limité à 30 élèves ou anciens élèves métallurgistes, pourrait être organisé du 23 au 31 Juillet.

Programme : Voyage aller et retour	2 journées
Visite des Aciéries BOEHLER	3 journées
Visite des Aciéries SCHOELLER BLECKMANN	1 journée
Visite des Aciéries Alpine	1 journée
Séjour à Vienne	1 journée

Les frais de séjour étant pris en charge par les Aciéries, seuls les frais de transports seront à la charge des membres. Prière d'adresser le plus tôt possible son adhésion à M. PICAMAL (Laboratoire de la Chaire de Métallurgie).

SECTION SECURITE DU TRAVAIL :

La « Semaine de Sécurité », manifestation déjà traditionnelle organisée par notre section et placée sous la présidence d'honneur de M. L. RAGEY, Directeur du Conservatoire National des Arts et Métiers, a eu lieu du 25 au 30 Avril.

Une nombreuse assistance de techniciens, attirés tant par la qualité des conférenciers que par la diversité et l'actualité des sujets traités se pressait sur les gradins du nouvel amphithéâtre.

Voici un bref aperçu de ces manifestations :

Le 25 Avril, lors de la séance d'ouverture présidée par M. le Dr A. SALMONT, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, et après une allocution de M. Ch. BAUDET, Président de la section « Sécurité du Travail », M. CANDAU, Ingénieur E.S.E. attaché à la direction de la Sté Philips, parla de « L'éclairage au service de la Sécurité ».

Puis, le Lt-Colonel FOUCHE, chef du Bureau Technique à la Direction de la Gendarmerie Nationale, traita des « Problèmes de la circulation et de la sécurité routière en France ».

La soirée se termina par la projection du film « Sur deux roues ».

Le 27 Avril, la séance était placée sous la présidence de M. R. LELOUP, Ingénieur mécanicien en chef de 1^{re} classe de la Marine, Expert technique près de l'Inspection Générale du Travail dans la Marine. Deux conférenciers se succédèrent. D'abord, M. J. LABEYRIE, ingénieur E.P.C.I. parla de « La protection contre les aérosols dans l'industrie nucléaire ». Puis, M. C. QUEFFELEC, ingénieur E.C.P. traita de « L'évolution dans la nature et l'utilisation du matériel de sécurité en spéléologie ».

Le film de « L'expédition de la Pierre St-Martin » fut ensuite projeté.

Le 30 Avril, sous la présidence de M. CARRE, Président du Comité National de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, la « Semaine de Sécurité » se termina par deux conférences : l'une par M. Ch. BAUDET, ingénieur C.N.A.M., ingénieur à l'E.D.F. sur « La formation et l'activité des moniteurs de sécurité à l'Electricité de France » ; l'autre par le Dr H. de FREMONT, Membre du Conseil supérieur de la Médecine du Travail, sur « Les moyens de la Sécurité ».

Projection du film « Trois de Gurcy ».

Enfin, conférenciers et auditeurs se retrouvèrent au dîner que la Section organise depuis plusieurs années déjà, dans les salons de la Maison des Polytechniciens.

La sortie annuelle de la Section aura lieu les 25 et 26 Juin dans la région de Dijon et Beaune. Au programme comme d'habitude, visite d'établissements industriels, des sites touristiques et des caves. S'inscrire d'urgence auprès du président de la section.

SECTION TEXTILE :

Voyage annuel de la Section, le 25 Mai 1955, en Picardie. Ce voyage a obtenu le plus grand succès, en permettant de voir fonctionner des métiers circulaires à tisser le jute ainsi que de suivre la fabrica-

tion de velours d'ameublement. Une réception organisée par le Syndicat Picard des Industries Textiles, dans ses nouveaux locaux, a laissé le meilleur souvenir. M. O. ROEHRICH, Sous-Directeur du Laboratoire de Filature et Tissage du C.N.A.M. avait bien voulu accepter d'accompagner ses anciens Elèves, ce dont nous le remercions vivement.

Dîner annuel de la Section : courant Juin, tous les membres de l'Association y sont cordialement invités.

DECES :

Notre camarade BONFILS, Trésorier Général-adjoint de l'Association et Secrétaire de la Section Economique et Sociale a eu la douleur de perdre son père, M. Charles BONFILS. Ancien Directeur du Château de Madrid, décédé dans sa 76^e année. Les obsèques auxquelles assistait notre Président BAUDER, ont été célébrées le 14 Mai en l'église St-Jacques de Neuilly. Nous adressons à notre camarade nos condoléances et l'assurons de toute notre sympathie en cette dure épreuve.

OFFRES DE SITUATIONS :

Un certain nombre d'offres d'emplois sont signalées par nos camarades à notre permanence du Samedi, par exemples :

- postes d'ingénieurs, région parisienne et province, dans les essais de matières plastiques (contrôle statistique) et centrale thermique,
- adjoint-chef d'atelier, petite usine de construction mécanique, chaudronnerie, appareillage médical,
- plusieurs chimistes ou aides (métallurgie, chimie organique).

DIVERS :

D'intéressantes conditions sont offertes par le Club des Argonautes, 122, rue de Provence, pour des séjours de vacances soit aux Iles Baléares, soit sur la Riviera Yougoslave. Se renseigner à la Permanence.

ERRATA :

— Dans le dernier Bulletin, n° 20 (Mars, Avril 1955), nous nous excusons de l'oubli des légendes relatives à 2 figures de l'article de M. MAÎTREHENRY sur le « Tunnel sous la Manche ».

Fig. 3

Profil du Tunnel en cours d'exécution

1. Galerie pilote,
2. puits d'évacuation des déblais,
3. partie creusée,
4. partie en cours de percement,
5. coffrages métalliques et extensibles,
6. revêtement,
7. profil du tunnel.

Fig. 4

Profil transversal du Tunnel ferro-routier

1. Ancienne galerie pilote servant à l'adduction d'air frais,
2. galerie d'évacuation de l'air usé,
3. autoroute (double file dans chaque direction),
4. plate-forme (stationnement des véhicules en panne, etc.),
5. voies ferrées (une dans chaque sens),
6. canalisation diverses, câbles.

Des escaliers permettraient de passer de l'autoroute (3) aux galeries ferroviaires (5)

— Une erreur s'est glissée dans le titre de la conférence prononcée devant les membres de la Section Economique par M. CHASTEAU, Ingénieur C.N.A.M. Le titre exact est celui-ci : « L'accroissement de la productivité au sein d'une entreprise par adoption d'une prime d'intéressement aux Economies ».

VIE DE L'UNION DES INGÉNIEURS C.N.A.M.

PROCHAINE REUNION DU BUREAU :

A laquelle sont conviés tous les membres de l'Union, le :
Vendredi 1^{er} Juillet 1955 à 20 h. 45 au Conservatoire

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 13 MAI 1955.

Dans son rapport moral sur l'activité de l'Union durant le dernier exercice, le Président BROÏDA, rappelle les substantiels résultats obtenus concernant la valorisation du titre d'Ingénieur C.N.A.M., et tout particulièrement l'accession au grade d'Ingénieur-Docteur et l'amélioration du classement à la S.N.C.F. Il précise également les démarches qui attendent le nouveau bureau aussi bien en ce qui concerne la classification du diplôme dans les grandes Administrations ou les industries privées que la constante vigilance dont les membres de l'Union doivent faire preuve pour le maintien de la valeur du titre. Après divers échanges de vues entre les membres une motion est votée à cet effet.

Le Trésorier MITTENNE présente le rapport financier et montre la nécessité de recourir à une augmentation de cotisation si les versements en retard ne sont pas effectués rapidement par les membres. Une augmentation de principe de la cotisation à 1.500 francs (comportant la cotisation de 500 francs à l'Association des Anciens Elèves) est votée mais n'entrera éventuellement en vigueur qu'après l'essai de recouvrement postal des cotisations.

Une motion de félicitations est adoptée par l'Assemblée concernant les Présidents CAZAUD et BROÏDA, en remerciement de leur grande activité et de leur dévouement à l'Union durant les dernières années, particulièrement au cours des diverses démarches pour la défense du titre.

Après un vote pour la modification des statuts comportant la suppression du délégué à la FASFI et le remplacement de la fonction d'archiviste par celle d'un second Secrétaire-adjoint, il a été procédé à l'élection du nouveau Bureau ainsi constitué :

Président	V. BROÏDA
Vice-Président	R. Le ROUX
Secrétaire	CHASTEAU
Secrétaires-adjoints	G. WYON, J. WEISSMANN
Trésorier	A. MITTENNE
Trésorier-adjoint	M ^{lle} G. LEHONGRE

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION de M. BROÏDA, Président de l'Union

Après avoir salué la brillante assistance qui avait bien voulu honorer de sa présence le dîner de la trentième promotion, le Président BROÏDA adressa au nom de l'Union, tous ses vifs remerciements à M. BUISSON, Directeur Général de l'Enseignement Technique, M. GRIMPRET, représentant les Conseils du Conservatoire, MM. le Député permanent R. THONE, HALLEZ et EVRARD respectivement, Président, Directeur Général et Directeur de l'Enseignement Supérieur de l'Université du Travail de Charleroi, ainsi qu'à de nombreuses personnalités de l'Enseignement : M. le Recteur BAYEN, M. LEGAY, Directeurs Généraux-Adjoints de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement Technique, M. RAGEY, Directeur, M. TRESSE, Secrétaire Général, M. ACHE, Secrétaire du Conseil de Perfectionnement, M. LOISEAU,

Conservateur du Musée du C.N.A.M., et MM. les Professeurs AUDUBERT, BOISDE, COURNOT, DIDIER, GIRERD, HOCQUENGHEM, LAFUMA et VERON.

Le Président BROÏDA remercia également les représentants de la grande famille des Ingénieurs de France, MM. GREIVELDINGER et le Général CROCHU, Président et Délégué Général de la FASFI, MM. DOUGEROLLE et PILLOT, Président et Secrétaire Général de l'Association des Ingénieurs des Arts et Métiers, MM. FOULHOUZE, QUEFFELEAN et le Colonel DUVERNOY, Président Honoraire, Président National et Secrétaire Général de la Houille Blanche, ainsi que nos camarades BAUDET et MARTIN, Président et Secrétaire de l'Association des Anciens Elèves CNAM.

S'excusant de ne pouvoir nommer toutes les personnalités de l'Administration, de l'Enseignement, de l'Industrie et de la Presse, le Président poursuit :

« Le trentième anniversaire de notre titre est marqué par quelques événements significatifs qui montrent tout le chemin parcouru depuis 1924.

Tout d'abord, un Arrêté en date du 29 Décembre 1954, inscrit le Conservatoire National des Arts et Métiers sur la liste des Ecoles qui délivrent un diplôme d'Ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieurs de Sciences exigés des candidats au diplôme d'Ingénieur-Docteur. Un mois plus tard, le 31 Janvier 1955, un décret permet aux titulaires de notre diplôme de s'inscrire en vue de la licence, avec dispense du baccalauréat de l'Enseignement secondaire, dans les Facultés des Sciences. Ces mesures restituent au Conservatoire National des Arts et Métiers la place qu'il avait provisoirement perdue, à la suite de l'omission, six ans plus tôt, du titre d'Ingénieur qu'il délivre dans la liste des diplômes d'Ingénieur contenue dans l'Arrêté du 20 Avril 1948.

Notre satisfaction de voir le titre que nous portons reprendre la place qu'il mérite, ne doit pas nous faire oublier que ce qui fait surtout la valeur d'un titre c'est la qualité des hommes qui le détiennent. Quelle est donc cette qualité ?

Il n'y a pas de meilleure réponse à cette question que de citer l'exemple de notre camarade Georges MARTIN, ingénieur-chimiste du Conservatoire National des Arts et Métiers qui recevait des mains de M. le Doyen MONTEL, il y a quelques mois seulement, le Prix Raoul DAUTRY, juste récompense d'une somme de courage et d'efforts qui l'ont conduit de sa condition première d'obscur employé de laboratoire à sa condition actuelle d'ingénieur de recherche reconnu et estimé de tous.

Ce courage, cet effort, cet amour du métier qu'ils ont librement choisi, les ingénieurs du Conservatoire National des Arts et Métiers en ont l'habitude. Ils ont aussi l'habitude de payer leurs succès dans la vie au prix qu'il faut consentir pour les obtenir. Les uns paient ces succès par des années de petites joies quotidiennes sacrifiées, allant parfois jusqu'à de véritables privations, d'autres les paient de leur santé ; d'autres enfin, — heureusement plus rares — paient l'amour de leur métier de leur propre vie.

C'est pour cela qu'à notre joie de fêter aujourd'hui 37 nouveaux ingénieurs de la promotion 1954 se mêle notre peine de voir une 38^e place vide : celle de notre camarade Pierre-Silvain BADEZ, ingénieur au Service Technique Aéronautique, qui s'est tué en avion peu de temps après avoir subi avec succès l'examen général du diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers (spécialité aéronautique). Nous exprimons à son maître, Monsieur le Professeur GIRERD toute notre émotion de ne voir à ses côtés, ce soir, qu'un seul des deux élèves qu'il aurait dû compter dans cette promotion.



1 — Arrivée de la délégation belge.

2 — Au cours du repas.



Des hommes comme Georges MARTIN, des hommes comme Pierre BADEZ sont les plus sûrs garants de l'avenir d'un titre. C'est pour cela mes chers Camarades de la Promotion 1954 qu'en vous souhaitant bonne chance dans votre vie professionnelle, je n'ai pas la moindre inquiétude quant à votre avenir. Je sais en effet que vous saurez prendre vous-mêmes cette chance à la vie, que vous saurez la lui arracher s'il le fallait, en hommes d'action, en chefs dans la véritable acceptation de ce terme, en meneurs d'hommes que vous êtes, comme l'ont été avant vous vos aînés, comme le seront après vous vos successeurs.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. René THONE
Député permanent de la Province de Hainaut
Président de l'Université du Travail « Paul Pastur » de Charleroi

Mesdames, Messieurs,

Lorsque M. le Président BROÏDA nous proposa de représenter l'Université du Travail de Charleroi au dîner de la trentième promotion d'ingénieurs du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, nous acceptâmes avec empressement.

La circonstance nous donne en effet l'occasion de vous renouveler l'expression d'une amitié traditionnelle et de tremper notre volonté au spectacle de votre exemple.

L'Université du Travail possède beaucoup de points communs avec le Conservatoire National des Arts et Métiers. Ce sont deux expressions d'élite de l'enseignement technique, dressées contre la « barbarie de l'ignorance », dans l'intention « d'expliquer la construction et l'emploi des outils et machines-outils utiles aux Arts et Métiers ».

L'une et l'autre constituent des œuvres de promotion sociale, mises à la disposition des individus peu favorisés par la fortune mais riches d'intelligence, de courage et de ténacité.

Ici, comme chez nous, l'élève qui fréquente ces enseignements n'est pas un « étudiant comme les autres, c'est un homme qui se bat ».

Mais encore cette sympathie et cette ressemblance spirituelle de nos deux écoles ne justifieraient pas, à elles seules, le propos que je tiens devant cette assemblée.

Dans les circonstances actuelles, l'Université du Travail érige une formule dont l'objectif est de délivrer par l'enseignement technique belge, un titre d'ingénieur de niveau universitaire. Nous avons voulu donner à cette formation un caractère scientifique et technique très élevé en recrutant un corps professoral de haute lignée. Pour certains domaines spécialisés notamment la construction mécanique, nous avons naturellement tourné les yeux vers vos grandes écoles françaises, vers le Conservatoire National des Arts et Métiers. Ce ne fût pas en vain.

Il nous plaît donc de vous rendre visite chers Amis Français. Nous avons le désir de vous remercier publiquement et de vous dire que l'aide apportée par vos professeurs dans l'organisation de notre initiative est déterminante, de vous dire combien nous en apprécions l'incomparable valeur.

Nous voulons encore affirmer, en rappelant le souvenir de LABBE et de HIERNAUX que nous sommes vraiment heureux de reconstituer ainsi la collaboration étroite de l'enseignement technique hennuyer et de l'enseignement technique français, au profit essentiel de notre cher pays wallon qui ne sait parler de France sans méditer, sourire et fermer les yeux.



3 — Allocution du Président BROIDA.

4 — Discours de M. BUISSON.



EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DE M. BUISSON

Directeur Général de l'Enseignement Technique

Monsieur BUISSON présenta les regrets de M. BERTHOIN, Ministre de l'Education Nationale, de n'avoir pu présider cette manifestation et salua en son nom, la Délégation belge qui « nous a fait l'amitié de participer à nos travaux » :

...« Permettez-moi d'associer la Direction de l'Enseignement Technique au salut fraternel que je viens de transmettre de la part de M. le Ministre de l'Education Nationale, aux étrangers qui sont auprès de nous ce soir. Et il m'est bien agréable de m'adresser en particulier aux délégués de la Belgique pour leur dire combien j'aurais été heureux de pouvoir répondre affirmativement à l'aimable invitation que M. LOBET, un des vôtres, Professeur à l'Université de Liège, Président de l'Association internationale d'Orientation Professionnelle m'a fait parvenir. Il m'aurait conduit dans votre domaine, Messieurs, à Charleroi où vous faites œuvre remarquable et utile. Je me serais rendu avec plaisir dans ce magnifique Institut de Charleroi dont la structure et l'efficacité nous offrent un exemple de ce que peut être une véritable Université du travail. Mais le train des affaires impose sa cadence de marche et permet rarement ces haltes profitables dont il nous reste trop souvent le regret de n'avoir pu les vivre d'avoir dû les sacrifier aux exigences minutées de nos agendas !...

Mais je veux apprécier l'heure présente, la détente imprévue. Je m'en voudrais de laisser passer la circonstance fortuite de notre réunion sans vous exprimer le plaisir que j'y prends personnellement et sans vous en dire les raisons...

Jamais, en effet, on n'a autant parlé des ingénieurs du Conservatoire qu'en ce moment. Dans le même temps, nous voyons les Facultés reconnaître la qualité de leur formation, la S.N.C.F. et les Sociétés d'ingénieurs reconsidérer à leur profit un classement qui ne correspondait plus à leur mérite.

C'est que partout la grande, la généreuse idée de la nécessaire promotion des meilleurs s'est répandue peu à peu. Elle a ouvert une très large brèche dans les vieux dogmes en vertu desquels, seuls, ceux qui avaient pu passer leur jeunesse dans certaines Ecoles pouvaient accéder à une hiérarchie sur la foi des visas d'entrée !...

Ce n'est pas seulement dans le monde des lettres que nous rencontrons ces formes du « mandarinat » dont Simone de Beauvoir nous offre le tableau dans le dernier « Prix Goncourt » : nous en trouvons d'autres dans les secteurs de l'activité nationale où l'on a, pourtant, de plus en plus besoin d'hommes qui soient certes des théoriciens, mais aussi de grands techniciens et de véritables chefs.

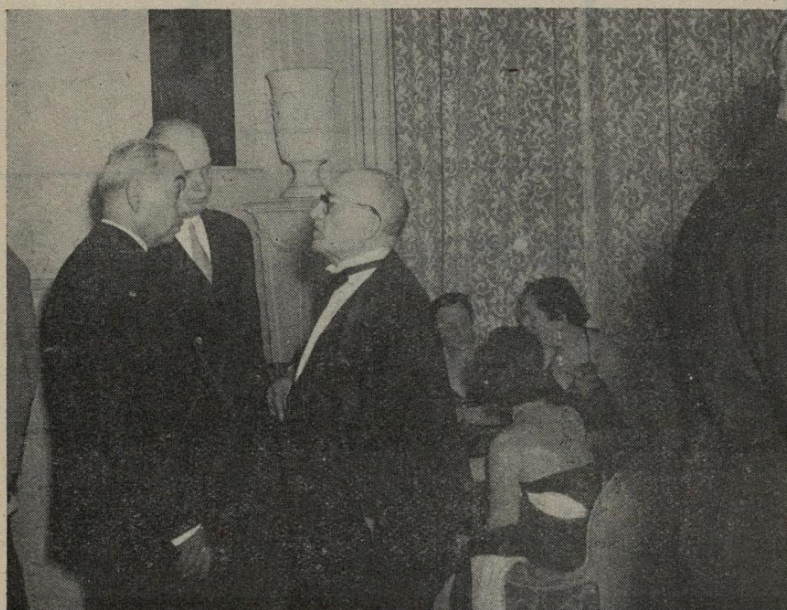
C'est un fait que la pénurie de maîtres, surtout dans les disciplines scientifiques, et la pénurie de techniciens et d'ingénieurs conduisent à l'idée de rechercher, dans la masse des travailleurs, toutes les vraies valeurs d'intelligence et de caractère qui n'ont pu s'affirmer dans le cadre des scolarités traditionnelles, — puis de donner le maximum de facilités à tous ceux qui ont le courage d'entreprendre une tâche susceptible de les élever.

... Vous savez que la conquête de votre titre ne vous dispense pas de cette modestie intellectuelle qui est une vertu caractéristique des hommes élevés à l'école des faits. Vous savez que l'acquisition d'un grimoire, dans lequel il trouvera, sa vie durant, des formules pour tous les cas, permettra tout juste au présomptueux de jouer à l'apprenti-sorcier. Vous savez que vous avez choisi une voie rude où chaque obstacle, pour être vaincu, demande à être étudié, non en fonction des recettes livresques, mais dans sa réalité et avec les techniques les meilleurs : cette voie c'est celle où il n'est pas d'autres



5 — Allocution de M. le Président R. THONE.

6 — Quelques personnalités.



chances que celle du « bon sens » cartésien ; du caractère, de la volonté de se dépasser soi-même ; c'est « la voie royale » où nous voulons voir s'engager, à votre suite, un nombre croissant de jeunes hommes et de jeunes femmes dont les nobles ambitions méritent notre respect et notre agissante sollicitude.

De cette sollicitude vous avez tous éprouvé les effets. Mais je tiens à dire que vous devez être reconnaissants surtout à cette florissante Université Technique qu'est le Conservatoire National des Arts et Métiers, animé par son Directeur, mon ami M. Louis RAGEY : sous son impulsion, un admirable corps professoral vous a prodigué, pendant des années un enseignement dont la haute valeur scientifique n'a jamais fait oublier les applications pratiques. Vous devez apprécier hautement la grande mission d'orientation et d'animation confiée aux Conseils que président M. René MAYER et M. GRIMPRET.

Ce que je veux ajouter aussi en terminant, c'est que l'effort de vos maîtres eût été vain si vous n'aviez vous mêmes, été des disciples exemplaires. Groupés autour de votre Président, M. BROÏDA, je ne doute pas que vous soyez pour vos cadets le stimulant qui les aidera à triompher d'eux-mêmes, aux heures où le doute, la lassitude, le découragement, risquent comme dans toute ascension difficile, de compromettre leur propre victoire.

Reportage photographique réalisé par les soins de l'Ecole Technique de Photographie et de Cinématographie.

MÉLISSON & C^{ie}

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 6.400.000 Francs

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Tôles de toutes qualités
pour Emboutissage

50, avenue du Président-Wilson

LA PLAINE ST-DENIS (Seine)

45, avenue Victor-Hugo

AUBERVILLIERS (Seine)

TELEPHONE : FLANDRE 12.30

Ce symbole de...
PUISSANCE.. TENACITÉ
SOBRIÉTÉ.. LONGÉVITÉ
est celui des ...

fameux pistons

**K.B. &
F.T.V.**

qui doublent la
vie des moteurs!

31 rue, RUE LOUISE MICHEL - LEVALLOIS



Une des productions
de la
FONDERIE TECHNIQUE DE VITRY

Tél. PER. 51-35 - 36

Le Directeur-Gérant : René LE ROUX

Imp. C. SAUTAI & FILS — LILLE

Dépôt légal n° 107 — 2^e Trim. 1955

AUBERT & DUVAL

41, RUE DE VILLIERS

NEUILLY-SUR-SEINE

ACIÉRIE DES ANCIZES

ACIERS SPÉCIAUX



**TOUS LES JOINTS
MODERNES DE
SÉCURITÉ...**



Des Spécialités réputées:

- * Amiante et caoutchouc: 450-750-790-796
- * Amiante tressé moulé: TRESSADIANT
- * Tresses: OURALIT-SUPEROURALIT
FRANOID-H.R.
- * Métalloplastiques: L. J. FLEX
- * Caoutchoucs synthétiques:
JOINFRANITES

- * SILICONES-TEFLON
- * Bagues normalisées "R"
- * Tissus gommés pour

membranes,
garnitures
moulées
etc... etc...

40 Représentants
en France, dans
l'union Française
et à l'Étranger

*

LE JOINT FRANÇAIS

84 à 100 rue de Carrières - BÉZONS (S & O)

TEL. ARGENTEUIL
77-50
LIGNES GROUPÉES

IMP. G. SAUTAI ET FILS - LILLE